

LE SNUCLIAS-FSU SE MOBILISE **POUR LA PROMOTION AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le SNUCLIAS-FSU a décidé d'interpeler l'ensemble des parlementaires et le Gouvernement sur le dispositif de promotion interne au grade de rédacteur territorial afin que les collègues lauréats de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur puissent bénéficier d'un avancement mérité et être ainsi justement reconnus-es dans leur qualification. Pourquoi ?

Le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 a modifié l'article 3 du décret 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en introduisant une nouvelle voie d'accès en promotion interne par le biais de l'examen professionnel.

CET ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS DE NOMINATION N'EST PRÉVU QU'À TITRE TEMPORAIRE et doit s'achever le 1er décembre 2011. A l'arrêt brutal de cette voie exceptionnelle d'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux s'ajoute un problème supplémentaire.

Au terme du 1^{er} décembre 2011, les lauréats des examens professionnels organisés depuis 2005 et qui n'auront pu être nommés à cette date perdront purement et simplement le bénéfice de la réussite aux épreuves en raison de la suppression de cette possibilité exceptionnelle voulue par le législateur. Il n'est pas normal de demander à des agents de passer un « examen pro » tout en sachant que ces mêmes agents ne pourront pas bénéficier de leur promotion ! C'est pourtant ce qui se passe.

CE SONT PLUSIEURS MILLIERS DE COLLÈGUES QUI SONT CONCERNÉS PAR CETTE SITUATION : des agents ayant passés avec succès l'examen professionnel mais qui ne pourront jamais être nommés si rien n'est fait d'ici

AU TERME DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011, LES LAURÉATS DES EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS DEPUIS 2005 ET QUI N'AURONT PU ÊTRE NOMMÉS À CETTE DATE PERDRONT PUREMENT ET SIMPLEMENT LE BÉNÉFICE DE LA RÉUSSITE AUX ÉPREUVES

là ! Aussi afin de reconnaître leur valeur professionnelle et leurs efforts réalisés, il est fondamental de permettre l'intégration directe sans quota des lauréats de l'examen professionnel pour favoriser leur accession au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Mais la prorogation du dispositif est également incontournable compte tenu de l'urgence de la situation !

Nous obtenons de premiers résultats. Tout d'abord il faut saluer la campagne d'information menée par nos syndicats auprès des différents parlementaires. Les interventions massives des députés ont provoqué 2 réactions importantes. L'une du ministre du travail Eric Woerth qui le 21 juin écrit à un député « avoir prescrit un examen attentif de ce dossier et y apporter une réponse dans les meilleurs délais », l'autre, du directeur de cabinet du secrétariat d'Etat de la FP qui dans une réponse en date du 29 juin à notre syndicat indique « relancer la réflexion du CSFPT pour la prorogation du dispositif »... à suivre (de très près !) et pourquoi ne pas penser à une initiative forte, comme une pétition nationale par exemple.

Les travailleurs sociaux se sont rassemblés et ont manifesté à l'appel de la CGT et du SNUCLIAS-FSU devant le palais du Pharo à Marseille les 28 et 29 juin dernier lors des Assises nationales de la protection de l'enfance. La manifestation avait pour but d'exiger du gouvernement et des pouvoirs publics le respect de la protection et des droits des enfants avec la mise en oeuvre d'une politique sociale - tant au niveau national que départemental - qui fasse de la protection de l'enfance une vraie priorité. Il était nécessaire de rappeler que cette mission est obligatoire et qu'elle est également fondatrice de l'existence de l'action médico-sociale dans les Conseils généraux.

Une délégation menée par Hervé Heurtebize du SNUCLIAS-FSU et de Claudine Amoros du SDU13 a pu s'adresser aux congressistes pour exprimer leurs revendications et rappeler qu'ils exigeaient le respect de la

protection et des droits des enfants et de leur famille ainsi que des moyens et des emplois en nombre plus important pour effectuer toutes les missions des travailleurs sociaux. Leurs interventions à la tribune ont rappelé que les Conseils généraux ont une grave responsabilité dans l'insuffisance des moyens alloués pour accompagner dignement les enfants et leur famille, notamment en matière de recrutement sur les postes vacants. La remise en cause des principes fondateurs de l'ordonnance de 1945, dans le cadre du projet de Code de Justice Pénale des mineurs, intensifiée avec la disparition des juridictions pour les enfants la prééminence du répressif sur l'éducatif et l'indifférenciation des peines entre majeurs et mineurs.

L'intersyndicale est motivée et entend amplifier le combat contre cette politique ultra-répressive.

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU

LE SITE INTERNET DU SNUCLIAS-FSU EST *en ligne!*

www.snuclias-fsu.fr/ Depuis quelques semaines le nouveau site internet du SNUCLIAS-FSU est en ligne. Hébergé jusqu'à présent sur le portail du SDU93, le SNUCLIAS-FSU a désormais un site à part entière, outil indispensable d'information et de développement à la fois pour nos adhérents mais aussi en direction des collègues et de l'extérieur.

Le lancement du site s'est fait avant l'été, des améliorations et des ajustements sont en cours et devraient permettre de remédier à des erreurs de jeunesse que nous avons constatées.

Le site existe, reste maintenant à le découvrir, à l'alimenter et à le faire connaître autour de vous. Gageons que la rentrée sociale et les mobilisations annoncées nous en donnent la matière!



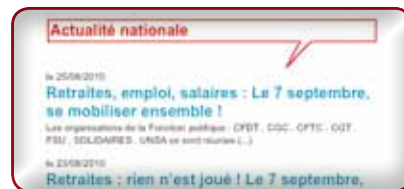
Le site a été conçu autour de quatre entrées principales

1] Les **activités nationales** du SNUCLIAS-FSU

L'**ACTUALITÉ NATIONALE**, rubrique que nous voulons la plus réactive possible et qui mettra en évidence sur la page d'accueil les 5 articles les plus récents.

Les **CAMPAGNES**, qui concernent des sujets d'actualité et de mobilisation traités sous forme de dossiers que nous souhaitons les plus complets possibles avec analyses, tracts, communiqués de presse etc.

Enfin les **DOSSIERS**, une rubrique qui abordera et approfondira des thèmes sur la durée.



2] **En direct des syndicats**

Consacrée à la présentation et à l'activité locale, cette rubrique sera alimentée par les syndicats départementaux et complètera leur blog ou site. Comme pour les actualités nationales, sur la page d'accueil seront mis en évidence les 5 derniers syndicats qui auront alimenté leur page.



3] Les **ressources**

Comprend et reprend tous les outils, informations et documentations mis à disposition par le SNUCLIAS-FSU, les communiqués de presse, le Guide des carrières, le journal Syndicalement Vôtre, la veille statutaire...



4] L'espace **adhérents** : accessible prochainement, il permettra à chaque adhérent muni d'un identifiant et d'un mot de passe d'accéder à des informations sur la vie interne du SNUCLIAS-FSU.





COUP DE PROJECTEUR SUR LE SDUCLIAS 72 **Dans la course... et bien placé !**

EN DIRECT DU SNUCLIAS-FSU

Située dans l'ouest de la France et préfecture de la Sarthe, la ville du Mans compte 150000 habitants (220000 avec l'agglomération). Réputée pour sa mythique course automobile «les 24 heures du Mans», la ville est longtemps marquée par le secteur ouvrier grâce à l'implantation de nombreuses usines de la métallurgie, notamment les usines Renault. Sa proximité avec Paris (à 1 heure de TGV de la capitale) a permis ces dernières années le développement du secteur tertiaire (centre d'affaire Novaxis...). Les trois collectivités (ville du Mans, Le Mans Métropole et CCAS) emploient à ce jour à peu près 3700 agents, deuxième employeur après l'hôpital.

LE SDUCLIAS 72 A ÉTÉ CRÉÉ EN NOVEMBRE 2005 à l'initiative d'agents des médiathèques de la ville du Mans, et rapidement rejoint par des collègues d'autres services.

A l'époque, aucun moyen de fonctionnement ! L'aide de la FSU départementale (logistique, soutien pour la reconnaissance...) a permis son développement. Les élections professionnelles de novembre 2008, pari

un peu ambitieux au regard de nos forces du moment (peu d'adhérents, pas de droit syndical) ont été un élément déclencheur du dynamisme et de la vie de notre section. Lors de ces élections, une soixantaine de candidats sur nos listes et à l'arrivée, 24 élus dans les commissions paritaires (titulaires et suppléants), ce qui situe le SDUCLIAS 72 en 2^e position parmi les organisations syndicales représentées dans nos collectivités.

Nos élus et nos militants sont force de proposition lors des commissions paritaires, des négociations avec les élus locaux et participent largement à l'élaboration de protocoles d'accords (critères d'avancements et promotion interne, droit syndical...).

Le choix fait par notre syndicat, de réunir en assemblée générale les agents des services concernés par des commissions paritaires a largement contribué à notre reconnaissance.

TRÈS PRÉSENTE SUR LE TERRAIN LORS DE CONFLITS, la section a su mobiliser les agents pour défendre les droits des salariés, l'emploi et les conditions de travail (ex : médiathèques, service architecture, école supérieure des beaux arts, agents du service entretien des locaux...).

Sur le plan national, le SDUCLIAS 72 a largement relayé l'action menée par le collectif «Pas de bébé à la consigne» et organisé plusieurs manifestations, dont une à Sablé sur Sarthe où nos représentants ont été reçus par la représentante de Monsieur Fillon.

Plus récemment, dans le cadre du projet de réforme sur les retraites, le SDUCLIAS a organisé plusieurs assemblées générales afin d'informer et de mobiliser les agents contre ce projet.

Le dynamisme de notre syndicat est le résultat d'anciens militants de la CFDT, rejoints par de jeunes adhérents qui ont su trouver leur place dans l'organisation. L'objectif pour les années à venir est de développer notre représentativité dans les secteurs ouvriers (catégorie C) et à terme de nous implanter dans d'autres secteurs comme par exemple le Conseil général, ou le Centre de gestion.

